

L'essentiel du Règlement d'ordre intérieur

Version détaillée accessible sur le site de l'école

Centre éducatif européen Ecole communale immersive

Implantation maternelle

Rue Léopold, 40
7700 Mouscron



Implantation Primaire

Rue Cotonnière, 17
7700 Mouscron

ceeimmersionmouscron.be

+32 (0)56 / 34 40 14

ec.cee@mouscron.education

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU LUNDI AU VENDREDI

Rue Léopold, de 6h30 à 8h10 et de 16h à 18h

Rue Cotonnière de 7h30 à 8h10 et de 16h à 16h50 (étude)

La facturation de l'accueil extrascolaire et des goûters est générée chaque trimestre par la ville de Mouscron

Durant les périodes scolaires

- 0,90€/enfant le matin
- Le mercredi, les élèves sont pointés présents à 11h30
- 0,90€/enfant par tranche d'une heure et demie entamée le soir :
 - Le mercredi, pour tout départ avant 14h : 0,90€/enfant
 - Le mercredi, pour une présence au-delà de 14h : 2,25€/enfant
- Tarifs réduits pour les familles nombreuses

En périodes de vacances

- 2,25€/enfant la demi-journée
- 4,50€/enfant la journée

Pour toute information supplémentaire, s'adresser aux accueillantes ou au Service de la Petite Enfance
056/860.471 ou 056/860.474

ETUDE de 16h à 16h50 - 0,80€

Par étude, il faut entendre une aide aux devoirs. Entre 16h et 16h50, les élèves de la section primaire peuvent faire leurs devoirs sous la surveillance d'un enseignant de l'équipe éducative

Tarif

- carte de 10 études : 8€

L'achat d'une carte d'étude s'effectue en versant le montant sur le compte de l'asbl de l'école "Centre éducatif européen, école communale immersive BE89 7512 0947 6085

Les parents attendent leur enfant à 16h50 à la grille

RANGS ENTRE IMPLANTATION

Pour les parents qui en font la demande, un rang est organisé le matin (départ à 8h15 précises) de la Rue Léopold vers la Rue Cotonnière et après les cours ou après l'étude de la Rue Cotonnière vers la Rue Léopold  Document spécifique à compléter

HORAIRE DES COURS

Rue Léopold - Section maternelle (28 périodes)

De 8h30 à 11h30, de 13h à 15h45

Rue Cotonnière - Section primaire - 1ères et 2èmes années (28 périodes)

De 8h30 à 11h55, de 13h20 à 15h40

Rue Cotonnière - Section primaire - de la 3ème à la 6ème année (29 périodes)

De 8h30 à 12h05, de 13h20 à 15h40

Le mercredi, les cours se terminent à 11h15

Les enfants doivent être présents 5 minutes avant le début des cours, soit à 8h25 au plus tard

Toute arrivée tardive en classe perturbe le bon déroulement des activités en cours

FRAIS DES REPAS, DES PIQUE-NIQUES, DES PISCINES ET AUTRES ACTIVITÉS

La ville de Mouscron vous adressera une facture mensuelle des frais de repas, de pique-niques, de piscines et autres activités (excursion, sorties en lien avec le projet d'établissement, ...) pour chacun de vos enfants

Tarif

- repas chaud maternel : 3,10€
 - repas chaud primaire : 3,40€
 - pique-nique : 0,30€
 - piscine : en 1ère et 2ème années 3,00€ (entrée et trajet en bus)
 - piscine : de la 3ème à la 6ème année 1,50€ (entrée uniquement, le trajet se fera à pied)
 - autres activités : une feuille vous sera remise en début de chaque mois pour vous informer du montant à payer couvrant les frais réels des activités organisées
- En maternelle, ce montant est plafonné à 53,18€ pour l'année



Les menus du mois sont accessibles sur le site de l'école ou au secrétariat

Pour toute information supplémentaire sur les factures, s'adresser au secrétariat de l'école ou au Service des Finances
056/860.256

Si vous recevez une aide d'un organisme social prenant en charge une partie des frais scolaires, il vous est demandé de prendre contact rapidement avec le secrétariat

CONGÉS SCOLAIRES

| | |
|---------------------------------|--|
| Fête de la Communauté française | mercredi 27 septembre 2023 |
| Congé d'automne | du lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023 |
| Vacances d'hiver | du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 |
| Congé du Mardi gras | mardi 13 février 2024 |
| Congé de détente | du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024 |
| Lundi de Pâques | lundi 1er avril 2024 |
| Vacances de printemps | du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 |
| Jeudi de l'Ascension | Jeudi 9 mai 2024 |
| Lundi de Pentecôte | lundi 20 mai 2024 |
| Vacances d'été | du samedi 6 juillet au dimanche 25 août |

Les différents services de la Ville de Mouscron proposent des activités de garde pendant les vacances scolaires.

ABSENCES

Dès la 3ème maternelle, l'école est obligatoire. Les parents sont tenus de respecter cette loi. Toute absence, même d'un demi-jour, doit être légalement justifiée par écrit (mot des parents, certificat médical, acte de décès, ...)



Document spécifique à compléter

Dès que l'élève compte 9 demi-jours injustifiés, la Direction signale l'absence à la DGEO-Service de contrôle de l'obligation scolaire

IMMERSION

Au CEE, dès la 3ème maternelle et dans toutes les années primaires, la moitié des cours obligatoires se fait en néerlandais avec une enseignante néerlandophone



Document spécifique à compléter

EDUCATION PHYSIQUE ET NATATION

Les cours d'éducation physique et de natation sont obligatoires. En primaire, la piscine est organisée une fois toutes les 2 semaines.

Les vêtements ainsi que les sacs des élèves doivent être marqués.

La tenue vestimentaire de gymnastique se compose d'un tee-shirt blanc ou jaune, d'un short bleu et de baskets de gym.

En maternelle, pour la psychomotricité, des chaussures adaptées sont souhaitées.

ASSURANCE

Tous les élèves sont couverts par l'assurance de l'école : Ethias. Tout accident doit être déclaré dans les 24h au plus tard. Le bris des lunettes n'est pas pris en charge par l'assurance.

Les déclarations d'accident sont gérés par le bureau de l'Instruction publique 056/860292

FOURNITURES



Documents spécifiques "Gratuité de l'enseignement" à lire attentivement pour la section maternelle et les 1ères et 2èmes primaires

Les fournitures classiques sont offertes aux élèves en début d'année (classeurs, cahiers, feuilles lignées et quadrillées, papier dessin, feuilles de couleur, latte, journal de classe, photocopies, manuels scolaires, jeux ...)

EPREUVES EXTERNES

Les élèves présentent les épreuves externes de fins de cycles du réseau en 2ème et en 4ème années primaires

Les élèves de 6ème année passent les examens du Certificat d'Etudes de Base en français, mais en prime avec une bonne connaissance du néerlandais

VISITE MÉDICALE

Plusieurs fois au cours de sa scolarité, l'enfant est amené au centre de santé I.M.S.T.A.M

Médecin responsable Docteur Six 069/88 92 33

HYGIÈNE

Les parents vérifient régulièrement la chevelure de leur enfant. La présence de lentes ou de poux est à signaler directement pour éviter toute contamination ainsi que toute autre maladie contagieuse

POUR NOS AMIS FRANÇAIS résident en France

A l'inscription, il faudra nous fournir :

- une attestation de filiation (à retirer à la Mairie)
- une photocopie de la carte européenne d'assurance maladie ou E111
- N° de compte de l'asbl "Centre éducatif européen, école communale immersive"

BE99 7512 0947 6085 Bic AXABBE22